



## Convention prêt de tapis

Le stock de tapis entreposé à la maison des sports d'Herouville saint Clair est la propriété du comité du judo du Calvados. Ce matériel est exclusivement destiné aux manifestations officielles suivantes :

- Compétitions fédérales de niveau départemental dans les structures accueillant la manifestation, qui par extension pourront organiser, la veille, et pour leur compte, une éventuelle animation.
- Compétitions fédérales de niveau régional accueillies par les clubs du Calvados
- Tournois nationaux ou stages labellisés par la FFJDA
- Interclubs labellisés par le Comité du Calvados
- Autres manifestations éventuelles si accord préalable du Comité de judo du Calvados

La demande de mise à disposition doit être formulée exclusivement par mail, 1 mois minimum avant la manifestation, auprès du Conseiller technique fédéral en charge de ce dossier Alexandre Renard ([alexandre.renard@ffjudo.com](mailto:alexandre.renard@ffjudo.com)), seul habilité à délivrer une autorisation.

- Le prêt est assujéti aux conditions impératives suivantes :
- Remise d'une caution de 1200 euros (chèque non encaissé restitué après l'état des lieux du retour)
- Un comptage contradictoire par couleur ainsi que des chariots sera établi à l'enlèvement.
- Le club prend en charge le transport des tapis dans des conditions optimales, camion fermé ou bâché efficacement, interdisant la moindre exposition aux intempéries ou infiltrations. **Les bétailières, plateaux ouverts, bennes sales et non étanches sont interdits.**

Le transport est sous l'entière responsabilité de l'organisateur, même si cette mission est déléguée à un tiers (services techniques municipaux par exemple). Ainsi, enlèvement et retour seront systématiquement accompagnés d'un responsable du club qui devrait superviser la bonne manipulation et le respect du matériel. Les tapis doivent être restitués correctement rangés sur chariots et triés par couleur. Alexandre Renard ou un élu du comité assurera l'état des lieux avec comptage contradictoire des tapis et des chariots. Un document signé par les deux parties, matérialisera la prise en charge ainsi que l'état des lieux départ et retour.

Le club s'engage également à respecter les préconisations fédérales sur son animation mise en place à l'aide des tapis du comité.

Le comité du Calvados se réserve la possibilité de ne pas renouveler le prêt en cas de manquement aux conditions ci-dessus.

---

Nous, soussignés : ..... président du club de  
.....et.....professeur de ce  
club, nous engageons à respecter la procédure ci-dessus.

Nombre de tapis verts : .....

Nombre de tapis rouges : .....

Nombre de chariots : .....

Chèque caution n° .....

Banque .....

Date et heure d'enlèvement conforme..... Visa cd14

Visa club

Date et heure de retour conforme..... Visa cd14

Visa club